

L'ACCUEIL DES ENFANTS

DANS LES STRUCTURES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Mesdames, messieurs,

En raison de la crise sanitaire et des nouvelles mesures de confinement les conditions d'accueils des enfants sont modifiées dans les structures de la Communauté de communes du Clermontais.

L'accueil des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant de moins de 4 ans est suspendu jusqu'au 25 avril inclus. Seul l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignant, forces de l'ordre et de secours, personnels pénitentiaires, enfant en situation de handicap) est autorisé.

La Communauté de communes du Clermontais met en place un service de garde minimum

Conditions d'accueil :

- Lieux d'accueil : Crèches La ritournelle à Canet et la Farandole à Clermont l'Hérault.
- Horaires de l'accueil : ouverture à 7h45 et fermeture à 18h45
- Conditions tarifaires : **en attente**
- Modalités d'inscription : Les parents doivent contacter le service petite enfance par mail à : k.nolet@cc-clermontais.fr

En complément d'information, voir document ANNEXE :

Liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée